



Site Natura 2000 S18 « Mont Colombier » - 21 avril 2017 en Mairie La Compôte -

Ordre du jour :

1. **Point informatif sur le projet de classement des Grangettes de La Compôte** par Mme Géraldine SUIRE – DREAL Auvergne Rhône-Alpes (excusée) et Jérôme DAVIET – PNR MB
2. **Actualités du réseau Natura 2000** par Mme Stéphanie LEVAVASSEUR – DDT Savoie
3. **Bilan des actions 2016 et perspectives 2017 Natura 2000**

Présents : 15

Mickaël Boccon-Doure (ONF), André Collas (Frapna Savoie), Jean-Louis David (Président du groupement des sylviculteurs des Bauges Savoie), Jérôme Daviet (PNR MB – mission invention patrimoine bâti), Ghislaine Gallice (PNR), Christian Gogny (Maire Aillon-le-Vieux, Président copil S18), Luci-Lou Hebert (FRAPNA Savoie), Pierre Hemar (Maire du Châtelard), Anne Michel (1^{ère} adjointe Mairie de La Compôte), Isabelle Mira (FRAPNA Savoie), Paul Moins (Agence Française pour la Biodiversité), Stéphanie Levavasseur (DDT Savoie), Paul Painpeny (FRAPNA Savoie), Mathilde Pantalacci (PNR MB), Hugo Poette (FRAPNA Savoie).

Excusés : 9

Pierre Bernard-Reymond (Président CBNA), Caroline Druesne (LPO Savoie), Hervé Gaymard (Président CD Savoie), Michel Giraud (Président de l'association des chasseurs du PNR MB), Denis Labbe (Préfet de la Savoie, représenté par Mme Levavasseur), Michel Lambrech (ONCFS), Vincent Rolland (Savoie Mont Blanc Tourisme), Dominique Secondi (Président LPO Savoie), Philippe Trepier (Maire Aillon-le-jeune).

Introduction

Christian GOGNY, Maire de la commune d'Aillon-le-Vieux accueille le comité de pilotage, et précise qu'il est à présent conduit indépendamment du comité de pilotage du site Natura 2000 des Hautes Bauges afin de remettre en place une instance de dialogue dédiée au site. Il précise que les actions agricoles, notamment liées au projet agri-environnemental et climatique (PAEC) du Massif des Bauges, ont été au cœur de l'animation 2016, et que l'actualité concerne notamment des négociations financières afin de pouvoir honorer tous les contrats engagés. Il ajoute également qu'à l'échelle de la commune d'Aillon-le-Vieux, cela concerne deux entités pastorales (Rossanaz et les communaux-Châlets Capi). Il précise que la commune a notamment investi dans un passage canadien sur Rossanaz. Enfin, il présente l'ordre du jour dont un point thématique d'actualité concerne le classement au titre de la loi Paysage du site des Grangettes sur la commune de La Compôte. Il présente à ce titre les excuses de Mme Suire de la DREAL qui devait présenter ce premier point. Le projet de classement et son périmètre associé concernent une part importante du site Natura 2000, et des articulations sont à trouver notamment sur le volet de la gestion, où les actions Natura 2000 s'inscrivent en adéquation avec les objectifs de préservation du projet de classement. Natura 2000 constitue un facilitateur pour la mise en œuvre des actions de préservation de ce paysage emblématique. La parole est transmise à Jérôme DAVIET, en charge de son suivi technique au Parc.

1. Point informatif sur le projet de classement des Grangettes de La Compôte par Jérôme DAVIET (PNR)

⇒ *Se référer au diaporama pour le détail de la présentation.*

Jérôme DAVIET présente le site des Grangettes, un site emblématique des Bauges souvent associé à une carte postale du territoire, un amphithéâtre naturel qui souligne le paysage. De ce fait, il a fait l'objet d'étude notamment architecturale et ethnographique, et plus récemment d'une étude paysagère approfondie. Cependant, son état de conservation a été jugé préoccupant (grangettes dégradées, restauration non adéquate...). C'est pourquoi l'outil de classement de site au titre de la loi Paysage est apparu pertinent pour favoriser une prise de conscience collective de la valeur du site et une mobilisation pour sa protection.

En premier lieu, un travail de concertation s'est mis en place avec la commune de La Compôte et les propriétaires, sans opposition particulière. Puis des réunions de travail avec les acteurs socio-économiques sur les volets forestier et agricole vont se mettre en place prochainement. En effet les cahiers des charges de la gestion du site sont à élaborer et pourront s'appuyer sur la gestion conduite à travers Natura 2000 (maintenir les lisières forestières ; Entretien des espaces pastoraux) avec des volets particuliers sur la restauration des Grangettes et la gestion des espaces habités.

Le classement implique une réglementation spécifique car il s'agit de conserver l'entité paysagère actuelle. Ainsi les éléments susceptibles de modifier le paysage peuvent être interdits, soumis à autorisation ministérielle ou préfectorale (cf items et périmètre concernés sur diaporama).

Discussions :

- *Pierre Hemar interroge sur l'implication financière des propriétaires notamment de grangette sur les actions de restauration. Jérôme Daviet précise que le classement n'alloue pas de crédit particulier mais le classement est un levier pour faciliter la recherche de financement. Cela peut en effet impliquer une part d'autofinancement que peuvent apporter les propriétaires de manière volontaire.*
- *André Collas questionne sur le type de zonage des documents d'urbanisme concerné par le site. Il s'agit de zones classées en agricole ou naturelle.*
- *Pierre Hemar demande combien de grangette sont concernées, et quelles exigences de restauration seront fixées. Aujourd'hui il reste 35 grangettes, certaines sont en forêt. La restauration doit être fidèle aux savoir-faire des constructions initiales et conserver autant que possible leur vocation agricole.*
- *Christian Gogny précise qu'il y a un enjeu important lié à la fermeture de l'alpage de Frotacul. Mathilde Pantalacci précise qu'un plan de gestion via une mesure agri-environnementale et climatique est prévu mais ne pourra pas répondre à la réouverture mais à minima au maintien de son usage pastoral.*
- *Jean-Louis David questionne sur les futurs projets de dessertes dans ce contexte. Jérôme Daviet répond qu'effectivement il est important de bien identifier les futurs projets de dessertes sylvicoles ou pastorales afin de les étudier le plus en amont possible, notamment au travers des cahiers des charges de gestion. La vigilance sera portée à la bonne intégration paysagère de ce type de projet, et à leur pertinence dans la gestion forestière ou agricole du site.*

2. Actualités du réseau Natura 2000 par Mme Stéphanie LEVAVASSEUR – DDT Savoie

Stéphanie LEVAVASSEUR revient sur le dernier séminaire Natura 2000 et notamment sur les résultats de l'audit sur le dispositif Natura 2000 (cf résultats sur diaporama de présentation) qui conclut au bon fonctionnement du modèle contractuel français, avec des pistes d'amélioration envisagées.

Stéphanie LEVAVASSEUR fait également état des principaux points d'actualités du réseau :

1. Natura 2000 et loi biodiversité :

- Création de l'Agence Française de la Biodiversité : intègre ONEMA, ATEN, Agence aires marines protégées, PN;
- Réduction confirmée du taux de compensation lié à l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti qui passe de 100% à 22,39% ;
- L'Agence de l'Eau RMC élargie ses compétences à la biodiversité dite « sèche », avec 2 appels à projet (novembre 2016 et mai 2017) ; Le PNR du Massif des Bauges y a répondu pour le site Natura 2000 de la Tourbière des Creusates.

2. Financements Natura 2000 : dernier paiement (poste animation, contrats...) en date de 2014, lors de la fin du précédent PDR. Le nouveau PDR Rhône-Alpes n'a pas pu encore financer l'animation 2015-2016 car absence d'outils informatique. Suite aux lettres des structures porteuses, la Ministre a convoqué les Régions pour leur demander d'activer les relations avec l'ASP. Paiements devraient arriver fin premier trimestre, début second trimestre 2017. Pour les contrats Natura 2000, paiements prévus pour juin 2017.

3. Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces : Audit nov. 2015 conclut à améliorer l'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre. L'Etat va lancer un appel à projet courant 2017 pour aider le MNHN à faire un meilleur reportage à la commission européenne.

3. Bilan des actions 2016 et perspectives 2017 Natura 2000

Concernant le bilan 2016, seules les actions majeures de l'année sont présentées, un bilan plus complet et réalisé sur l'ensemble du réseau des sites Natura 2000 des Bauges est remis aux participants, et joint au compte-rendu.

A. Volet alpages

- **Bilan contractualisation MAEC « gestion pastorale » - PAEC du Massif des Bauges**

Bilan très satisfaisant avec fort taux de contractualisation : 4 plans de gestion réalisés en 2015 (Chaffart et Besson, Rossanaz, La Fullie, Praz Gelaz) et 2 nouveaux en 2016 (Châlets Capi (communaux d'Aillon-le Vieux) et Frotacul dont le plan de gestion est en attente de réalisation). Cela représente environ 270 hectares engagés.

Projet potentiel de reprise de l'alpage de La Fullie en brebis laitière, un accompagnement technique sera réalisé auprès de l'éleveur, notamment en vue de la reprise du contrat en MAEC. Un chantier de fauche précoce du vèrâtre est programmé le 30 mai sur l'alpage dans une démarche participative avec une classe du lycée de Cognin.

Enfin, concernant le bilan financier global du PAEC des Bauges, il est constaté une sur-consommation de l'enveloppe allouée d'environ 200 000 €, et ce avec un PAEC pourtant bien calibré dès le départ anticipant un bon taux de contractualisation comme ce fut le cas. Ce dépassement s'explique par plusieurs raisons :

- PAEC Bauges le plus faiblement doté sur la région (0,7 M€ contre 2,1 M en moy sur la Région) ;
- Erreur dans les notifications DRAFF pour les Bauges sur l'aide attribuée aux Groupements Pastoraux (à hauteur de 192 000 € soit quasiment l'enveloppe correspondant au dépassement) ;
- Complexité des règles conduisant à des erreurs d'ajustements du budget.

Les exploitants concernés par le PAEC ont été informés de la situation et un travail étroit a été conduit avec les services de la DDT de Savoie. Bien qu'un effort financier soit à réaliser, le Parc souhaite poursuivre cette bonne dynamique et pouvoir honorer les contrats engagés. Il a donc mobilisé les financeurs – en attente de réponse.

- **Outils de communication sur les pratiques agri-environnementales**

Un travail de conception a été lancé pour valoriser les engagements des agriculteurs dans la démarche de MAEC à travers des panneaux à l'entrée des alpages et pelouses en bordure de sentier ou encore des bâches transportables lors des marchés, affichables aux points de vente directe. Des illustrations de Fanny LEBAGOUSSE et une campagne de photos ont été réalisés dans l'attente d'une mise en graphisme en 2017.

Perspectives 2017 :

- Réalisation des premiers suivis des MAEC engagés en 2015.
- Réalisation des plans de gestion des MAEC sur Frotacul et si reprise confirmée sur La Fullie.
- Poursuite des démarches participatives de lutte contre le vérâtre en alpage.
- Finalisation des panneaux de valorisation des démarches de MAEC en alpage et en pelouses sèches.

B. Volet forêt

- **Protocole forêt mature**

La réalisation du protocole forêt mature mené sur le versant de Montlardier a été portée à connaissance auprès de la commune du Châtelard et des propriétaires privés (17 propriétaires intéressés mais 6 propriétaires présents sur 150 identifiés, 17 propriétaires représentant environ 10% de la surface en forêt privée).

Concernant la partie communale, des lignes de câble vont être définies à l'été 2017, les données seront intégrées au mieux à cette occasion. Concernant la partie privée, les propriétaires ont pris acte, certains étant intéressés pour aller sur le terrain en cas de future coupe.

Plusieurs coupes rases ont été constatées depuis la mise en circulation de la nouvelle desserte dont certaines sans autorisation préalable alors qu'égalées ou supérieures au seuil réglementaire d'1ha et enlevant plus de 50% du volume des arbres de futaie sur pied. Un travail avec les services de l'Etat est en cours pour agir sur ces coupes abusives.

Perspectives 2017 :

- Travail partenarial avec l'ONF pour la prise en compte des données de maturité dans l'exploitation des lignes de câble en forêt communale du Châtelard et restitution auprès de la section de Montlardier à réitérer ;
- Mise en œuvre du protocole forêt mature sur un projet de massification avec la CASMB sur environ 20 ha ;
- Journées de découverte des Métiers de la Forêt 28 et 29 sept. 2017 ;
- Groupe de travail «actions forêts en Natura2000» avec relance des contrats Natura 2000 en 2018 ;
- Montage du contrat Ilots sénescence/arbres isolés PSG sylvo-environnemental Ferrand/Carret ;
- Installation des panneaux de valorisation de la démarche sylvo-environnementale sur la forêt de La Fullie.

Questions diverses :

Mathilde PANTALACCI interroge le copil sur une proposition de visite de terrain du site. Le copil approuve cette proposition. Une date sera proposée prochainement.

Relevé de décision

Le bilan 2016 et le programme de gestion pour 2017 sont approuvés.